

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 SEPTEMBRE 2026

L'AN deux mil vingt-six, le trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 22/08/2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

PRÉSENTS : 14

Didier CHASSAIN, Brigitte FAYET, Jérôme GIBOIN, Nadine DURAND, Jean-François DOUCE, Pierre ROUBY, Jérôme DUJARDIN-NOS, Valérie BOUCHERET, Laëtitia FERREIRA, Pierre CORNAYRE, Nadine PAGET, Danielle LISA, Maïder GAGER, Philippe SAUVAGE

ABSENTS représentés : 1

Davy MAYMONT, a donné procuration à Valérie BOUCHERET

ABSENTS : 0

VOTANTS : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DÉBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 02/07/2026 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) : M. le Maire annonce que l'appel à candidatures, affiché en mairie pendant 15 jours, n'a pas intéressé d'autres nouveaux candidats que ceux précédemment élus à la CIAF. Il propose donc de renouveler les membres élus il y a 6 mois.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Monsieur Jean-François DOUCE
- Monsieur Robert BOUCHON
- Monsieur Jean-Luc CHAMBRIARD

Qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune.

Se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après :

- Monsieur Didier CHASSAIN

Qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- Monsieur Robert BOUCHON
- Monsieur Jean-Luc CHAMBRIARD
- Monsieur Jean-François DOUCE

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code générale des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 11, la majorité requise est de 6 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- Monsieur Robert BOUCHON 11 voix
- Monsieur Jean-Luc CHAMBRIARD 11 voix
- Monsieur Jean-François DOUCE 11 voix

Compte tenu des voix recueillis par chacun d'entre eux, au cours du premier tour, Monsieur Jean-François DOUCE et Monsieur Robert BOUCHON sont élus membres titulaires et Monsieur Jean-Luc CHAMBRIARD est élu membre suppléant.

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la Commission en application de l'article L.121-5°.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean ROUX et Monsieur Patrick GAGER comme propriétaires forestiers titulaires et Monsieur Daniel DESIAGE et Monsieur Alain JOBERTON comme propriétaires forestiers suppléants.

Les membres de La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier pour la commune de MONS sont donc :

Maire ou son représentant	Titulaire	<i>Monsieur</i>	<i>Didier</i>	<i>CHASSAIN</i>
Propriétaires de biens fonciers élus par le Conseil municipal	Titulaire	<i>Monsieur</i>	<i>Jean-François</i>	<i>DOUCE</i>
	Titulaire	<i>Monsieur</i>	<i>Robert</i>	<i>BOUCHON</i>
	Suppléant	<i>Monsieur</i>	<i>Jean-Luc</i>	<i>CHAMBRIARD</i>
Propriétaires Forestiers désignés par le Conseil Municipal	Titulaire	<i>Monsieur</i>	<i>Jean</i>	<i>ROUX</i>
	Titulaire	<i>Monsieur</i>	<i>Patrick</i>	<i>GAGER</i>
	Suppléant	<i>Monsieur</i>	<i>Daniel</i>	<i>DESIAGE</i>
	Suppléant	<i>Monsieur</i>	<i>Alain</i>	<i>JOBERTON</i>
Exploitants proposés par la Chambre d'agriculture	Titulaire	<i>Madame</i>	<i>Séverine</i>	<i>BOUDIEU</i>
	Titulaire	<i>Monsieur</i>	<i>Didier</i>	<i>SEGUIN</i>
	Suppléant	<i>Monsieur</i>	<i>Didier</i>	<i>BASMAISON</i>
Propriétaires forestiers proposés par la Chambre d'agriculture sur proposition du CRPF	Titulaire	<i>Monsieur</i>	<i>Fabien</i>	<i>BEAUDAN</i>
	Titulaire	<i>Madame</i>	<i>Paulette</i>	<i>GAINAND</i>
	Suppléant	<i>Madame</i>	<i>Claire</i>	<i>ROUX</i>
	Suppléant	<i>Monsieur</i>	<i>Robert</i>	<i>POUZIER</i>

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de MONS gère son service d'assainissement collectif sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté d'un budget annexe autonome. En vertu de l'article L. 2224-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les budgets des services d'eau et d'assainissement doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, l'obligation d'amortissement s'applique aux budgets des services publics industriels et commerciaux, et ce, quelle que soit la taille de la population de la commune.

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater la dépréciation des biens liée à l'usure, au temps ou aux mutations techniques. Il permet de dégager des ressources (l'autofinancement) nécessaires au renouvellement futur des installations de traitement et des réseaux d'assainissement

Il convient donc de fixer le mode d'amortissement ainsi que les durées de vie théoriques par catégorie de biens. Il est proposé d'adopter la méthode de l'amortissement linéaire, calculé à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant la mise en service.

Il est également proposé de fixer un seuil unitaire de valeur en deçà duquel les biens de faible valeur sont amortis en un an (article R. 2321-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 :

Décide d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire pour l'ensemble des biens immobilisés du budget annexe de l'Assainissement.

ARTICLE 2 :

Fixe les durées d'amortissement des immobilisations de la manière suivante :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Frais d'études non suivies de réalisation : 5 ans
- Schémas directeurs, études diagnostics et zonages : 10 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Réseaux de collecte (canalisations, regards, branchements) : 80 ans
- Ouvrages de génie civil (Stations d'épuration, bassins de rétention) : 40 ans
- Postes de relèvement et de pompage (Génie civil) : 30 ans
- Équipements électromécaniques (Pompes, automates, agitateurs) : 10 ans
- Matériel technique et outillage : 5 ans

ARTICLE 3 :

Décide que les biens de faible valeur dont le montant est inférieur ou égal à 1 000,00 € HT seront amortis en totalité sur une seule année.

ARTICLE 4 :

Précise que les dotations aux amortissements seront inscrites au budget annexe de l'Assainissement à compter de l'exercice budgétaire en cours.

MOTION DE SOUTIEN A LA LOI INTEGRALE VISANT A LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES COMMISES A L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES ENFANTS :

Monsieur le Maire rappelle que chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes. La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles. Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques - sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste - ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels
- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, demande l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

CONVENTION SERVICE COMMUN URBANISME (ADS ET PUB) – PLAINE LIMAGNE :

M. le Maire explique qu'après six mois de fonctionnement du service commun Urbanisme, il convient de modifier la répartition des tâches entre les mairies et le service commun afin de fluidifier le fonctionnement du service par la création d'un avenant à la convention. Ainsi, la Comcom propose aux communes de modifier la convention les liant avec un nouvel avenant à l'article 3 « Les obligations des parties relatives au service ADS ». Il lit la rédaction de cet avenant concernant la phase de dépôt et d'instruction et la phase de décision et de suivi.

Où cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant à la convention de service commun
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

SOLAIRE DÔME : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A LA CREATION D'OPERATIONS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PATRIMONIALE. :

Jérôme Giboin explique que cet AMI consiste à identifier 10 entités publiques du 63 qui porteraient le projet de travailler sur l'autoconsommation collective patrimoniale. Il précise qu'avec notre centrale photovoltaïque située sur le toit de la salle polyvalente, nous pourrions répartir notre production d'électricité sur plusieurs bâtiments. Si nous sommes retenus, nous serons accompagnés par l'ADHUME et le Département 63 pour réaliser cette création d'opération d'autoconsommation collective. Il lit la charte d'engagement que la collectivité doit signer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de concourir à cet Appel à Manifestation d'Intérêt et confie ce dossier à Jérôme.

RPI : Effectif : Au 01/09/2026, il a 78 élèves inscrits au RPI Mons/Beaumont. M. le Maire fait remarquer que cette année, il y a beaucoup d'enfants de Mons et Beaumont inscrits dans d'autres écoles, et que cette perte d'effectif va menacer le maintien des 4 classes du RPI. **Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne plus accorder de dérogation scolaire à partir de cette rentrée.**

MUTUALISATION : M. le Maire explique que Maud LEVRAT, Vice-présidente à Plaine Limagne travaille sur la mutualisation et qu'elle rencontre les communes pour recueillir leur besoin. Ellen viendra à MONS le 13 Octobre. Il propose à chacun de réfléchir sur les dépenses que l'on pourrait mutualiser entre les communes de Plaine Limagne et la Comcom. **Après délibération, le Conseil Municipal propose les assurances, les fournitures administratives, les maintenances. M. le Maire demande à chacun de réfléchir à peut-être d'autres mutualisations possibles d'ici la prochaine réunion du Conseil.**

CLIC : choix des activités pour 2027 : Laétitia énumère les différentes activités proposées par le CLIC. **Après délibération, le Conseil Municipal retient la gym cérébrale/gym mémoire, la musicologie, l'initiation aux premiers secours et l'aquarelle.**

PSC : barrage de NAUSSAC : information à la population : Pierre ROUBY présente le document « Organisation de la Réponse de Sécurité Civile Départementale Plan Particulier d'Intervention », édité par la Préfecture du Puy-de-Dôme et le scénario prévu en cas de rupture du barrage de Naussac, barrage situé en Lozère, sur le Donozau , un affluent de l'Allier. Il précise que ce document est consultable en mairie où un registre, accompagné d'un projet de PPI est mis en place afin de recueillir les observations du public, et ce, jusqu'au 1^{er} Octobre 2026. **Après délibération, le Conseil Municipal décide d'informer plus particulièrement les habitants de la Petite Beaume, des Grandes Beaumes et du Moulin du Retour qui pourraient être concernés par une montée des eaux.**

RESSOURCE EN EAU : Au vu du réchauffement climatique, de la sécheresse persistante, le Conseil décide de mener une réflexion sur la bonne utilisation des ressources existantes dans la commune (fontaines, lavoirs, ruisseaux, sources, ...) et confie à la commission « Cadre de vie » cette mission.

FETE PATRONALE : le samedi aura lieu la retraite aux flambeaux animée par l'Eveil Randannais, suivie d'un pot offert à tous les participants.

Dimanche, après la procession autour de l'église avec la grand-messe cantonale, la municipalité offrira le vin d'honneur. A cette occasion deux jeunes monsois, Diclan MAYMONT et Edzio HEBRARD seront mis à l'honneur, en égard de leurs excellents résultats en Judo Jujitsu. Brigitte et Danielle se sont occupées de l'intendance, et **Après délibération, le Conseil Municipal décide d'offrir à chaque judoka une carte cadeau d'une valeur de 50 €, prises à DECATHLON.**

INFORMATIONS

TRAVAUX 2026 : a) DIAGNOSTIC DES RESEAUX ASSAINISSEMENT : le bureau d'études SECAE est intervenu cet été, les travaux se poursuivent. M. le Maire annonce que nous avons obtenu 50% d'aide de l'Agence de l'Eau et 30% d'aide du Conseil Départemental soit 27 520 € sur un montant de dépenses de 33 150 € HT.

b) EGLISE : les travaux de rénovation du plafond de la nef débuteront lundi 14 Septembre. Nous avons obtenu 6 430 € d'aide du Conseil Départemental et 4 823 € d'aide de l'Etat, soit sur un montant 11 253 € sur un montant de dépenses de 16 075 €

FIBRE à BONNAT : Après notre refus de voir implanter 6 poteaux, Orange a accepté de passer la fibre en souterrain le long de la RD 55 à Bonnat. Les travaux vont se faire fin septembre.

DREAL : Bec de dore réserve nationale : Un technicien de la DREAL **Julien CHAMBONNIERE** Chargé de mission espaces protégés EHN/Pôle Politique de la Nature Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, viendra un soir en mairie présenter ce projet. Jérôme s'occupe de voir avec lui pour une date.

INSECURITE DANS NOS VILLAGES : suite à des signalements de personnes suspectes traînant tard le soir dans les rues de nos villages, de tentatives de vols de voitures, la gendarmerie a été de nouveau alertée.

SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) de BASSE LIMAGNE : il est proposé une visite de ses installations (puits de captage, station de pompage, château d'eau, turbine de Blanzat,...) samedi 10 Octobre. Pierre Rouby et Jérôme Giboin s'y rendront.

Ont signé les membres présents